

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

MENNC

Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles (PAAF)

Financement : Crédit IDA N°7284-ZR

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT
DE CINQ SPECIALISTES PROVINCIAUX EN VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE
AU SEIN DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET POUR LE PROJET
D'APPRENTISSAGE ET D'AUTONOMISATION DES FILLES (PAAF)**

ZR-PAAF-429251-CS-INDV

Le candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection des Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte définie à la section 7 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de programmes d'investissement » du mois de juillet 2016, version révisée en novembre 2017, en août 2018, en novembre 2020 et en septembre 2023)

I. CONTEXTE

La vision du Gouvernement de la RDC est la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. En vue de matérialiser cette vision, le Gouvernement s'est doté, en 2015, d'une stratégie globale couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation : la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2016-2025 (SSEF). À travers la mise en œuvre des réformes que préconise cette Stratégie, le Gouvernement a pour ambition de (Axe1) Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi ; (Axe2) Créer les conditions d'un système éducatif de qualité et (Axe3) Instaurer une gouvernance transparente et efficace.

Le Gouvernement a bénéficié d'un appui financier de la Banque mondiale (BM) pour mettre en œuvre le **Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles**, en sigle PAAF, qui, aligné sur les objectifs prioritaires de la SSEF, a pour objectif d'améliorer et de rendre plus sûres et équitables les conditions d'accès aux études, en particulier pour les filles, ainsi que les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements publics d'enseignement secondaire, dans les dix provinces ciblées.

Le projet est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté (MENNC) et sera mis en œuvre, avec le soutien d'une équipe de coordination de projet (ECP), dans les provinces ci-après : Kinshasa, Lomami, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Nord Kivu, Sud Kivu, Kongo Central, Kwilu, et Ituri.

Le projet comporte quatre composantes principales, à savoir (I) Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles, (II) Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous, (III) Gestion, suivi et évaluation du projet et (IV) Intervention d'Urgence contingente (CERC)

Composante 1 : Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles

Cette composante vise l'amélioration de l'accès à l'école en créant des environnements d'apprentissage de qualité et plus sûrs, en atténuant les obstacles financiers à la participation des filles et en augmentant la proportion d'enseignantes.

Sous-composante 1.1 : Amélioration des environnements d'apprentissage

L'objectif de cette sous-composante est d'accroître l'accès à un environnement d'apprentissage de qualité, adaptés aux filles et inclusifs, notamment pour les enfants réfugiés, déplacés à l'intérieur du propre pays ou vivant avec un handicap. Dans les zones urbaines et rurales les plus pauvres dans les cinq principales provinces cibles (Ituri, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Sud-Kivu), le projet financera la construction, l'aménagement et l'équipement de 2 600 salles de classe accessibles aux handicapés et respectueuses de l'environnement, y compris des salles de classe-laboratoires pour l'étude des sciences et de la technologie et pour le déploiement des technologies

de l'information pouvant être utilisées pour l'enseignement et l'apprentissage dans toutes les matières ; ainsi que des installations d'eau, assainissement et hygiène (WASH) dans 1 260 écoles. Les infrastructures seront construites de manière à atténuer les risques posés par le changement climatique et les dangers naturels, y compris des salles situées à des endroits stratégiques pouvant servir d'abris en cas de crise.

Sous-composante 1.2 : Augmentation de la participation féminine dans l'éducation

L'objectif de cette sous-composante est d'accroître la scolarisation des filles ainsi que la proportion d'enseignantes dans l'enseignement secondaire. Pour cela, le projet financera, dans les conditions définies dans le document de projet (PAD) :

- Des bourses d'études pour les filles fréquentant une école secondaire publique dans la province (Kasaï) ayant le taux de scolarisation secondaire le plus bas. Une partie de la bourse sera versée directement à l'école pour couvrir les frais de scolarité ; le reste sera versé à la mère de l'étudiante ou à la personne responsable d'elle. Dans les districts de la province du Kasaï où un registre social a été établi (dans le cadre du Projet de Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (STEP) financé par la Banque), la bourse ne sera attribuée qu'aux filles des ménages les plus pauvres ; là où le registre n'a pas encore été établi, la bourse sera accordée à toutes les filles fréquentant une école secondaire publique. La vérification de la fréquentation sera effectuée par une assistance technique tierce, qui sera contractée dans le cadre du projet.
- Une assistance technique pour établir la liste des filles éligibles au début de chaque année scolaire afin d'identifier le mécanisme financier approprié pour chaque mère/gardienne et de transférer les fonds.
- Des conditions basées sur la performance (CBP) visant à augmenter de 5 000 le nombre d'enseignantes occupant des postes rémunérés par l'État dans les établissements secondaires des cinq provinces cibles.

Composante 2 : Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous

L'objectif de cette composante est d'améliorer la qualité de l'éducation, en particulier pour les filles, grâce à une meilleure disponibilité et efficacité des ressources et des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, à l'engagement des citoyens et à la création d'environnements scolaires sûrs et inclusifs.

Sous-composante 2.1 : Renforcement du programme scolaire, des manuels scolaires et du matériel d'enseignement et d'apprentissage

L'objectif de cette sous-composante est d'augmenter la disponibilité et l'utilisation d'un matériel d'enseignement et d'apprentissage de qualité, abordable et sensible au genre, y compris en format numérique. Pour ce faire, le projet financera une assistance technique pour renforcer les programmes scolaires du premier et deuxième cycle du secondaire, y compris l'intégration des questions liées à la santé sexuelle et reproductive (SSR) dans les matières de base ainsi que le renforcement de l'éducation civique.

Le projet financera, dans les conditions prévues dans le PAD :

- L'élaboration ou l'acquisition, l'impression et la distribution des manuels ainsi que des guides de l'enseignant comportant des plans de cours structurés pour le premier cycle du secondaire (tronc commun) et pour les principales filières de sciences humaines du deuxième cycle du secondaire (scientifique, pédagogique, littéraire et technique), y compris en version numérique. Les manuels seront conformes aux programmes scolaires qui seront mis à jour dans le cadre de ce projet ou qui ont été révisés dans le cadre d'une opération antérieure de la Banque, notamment avec le Projet d'éducation pour la qualité et la pertinence des enseignements aux niveaux secondaire et universitaire (PEQPESU).
- L'acquisition, pour chaque école, d'un matériel de stockage approprié pour les manuels scolaires, et fournira aux enseignants et au chef d'établissement des conseils imprimés sur la manière d'utiliser les manuels pour l'enseignement en classe, l'évaluation et les devoirs, et de les distribuer, gérer et conserver afin de prolonger leur durée de vie utile.
- Une assistance technique et un renforcement des capacités d'élaboration de manuels scolaires des auteurs, illustrateurs et opérateurs de publication assistée par ordinateur (PAO) Congolais, en collaboration avec les associations d'éducation et d'édition pertinentes de la RDC.
- L'acquisition en deux phases d'équipements informatiques pour un *Smart Lab* polyvalent dans environ 388 écoles. La première phase d'acquisition concernera une école par district (128 districts au total) dans les cinq provinces principales, chacune d'entre elles fonctionnant comme une École d'excellence (EdE) axée sur l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage, notamment par le développement et la fourniture de compétences et de ressources numériques aux enseignants et aux élèves.
- La formation des inspecteurs des cinq provinces principales à l'utilisation de l'outil, ainsi que l'appui logistique à l'exécution d'un exercice de suivi pendant au moins deux ans en vue de déterminer l'adoption et l'utilisation du paquet numérique soutenu par le projet, ainsi que pour identifier les défis et fournir des recommandations de correction de trajectoire qui informeront le déploiement des écoles de la phase 2.
- L'acquisition de matériel informatique pour des salles de classe numériques et (si nécessaire) un système de charge pour chacune des quelque 5 700 écoles secondaires des cinq provinces principales cibles qui ne seront pas équipées d'un *Smart Lab*. L'équipement inclura des appareils numériques et des projecteurs que les enseignants pourront utiliser comme ressource d'enseignement et d'apprentissage. Les appareils seront préchargés avec du contenu comme décrit ci-dessus.

Sous-composante 2.2 : Renforcement de la qualité de l'enseignement

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la qualité des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, notamment par le renforcement du dispositif de formation initiale des enseignants et de développement professionnel continu des enseignants (DPCE).

(a) Formation initiale des enseignants. Le projet financera, dans les conditions prévues et

détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- Le projet financera une assistance technique ainsi que des activités consultatives pour mener une évaluation approfondie du secteur de la formation initiale, couvrant entre autres la politique, les budgets et le financement, l'état des institutions de formation initiale, y compris par exemple leur gouvernance, la gestion du personnel, l'infrastructure et l'équipement, et les offres de cours, les inscriptions, et les parcours professionnels des diplômés et les opportunités de travail ; et pour aider le gouvernement à élaborer une stratégie de réforme et de renforcement de la formation initiale des enseignants.
 - Sur la base des résultats de cette évaluation, le projet financera des travaux de génie civil, de l'équipement et du matériel pour renforcer les instituts supérieurs pédagogiques (ISP) dans les cinq provinces ciblées.
 - Le projet financera également les différentes activités ci-après :
 - a) La construction et l'équipement d'un Smart Lab (tel que défini dans la sous-composante 2.1) dans ces cinq ISP-EdE. Les cinq ISP seront reliés et travailleront ensemble comme un réseau, l'un des cinq étant désigné comme le collège principal.
 - b) L'équipement du collège principal avec un studio de production vidéo et audio pour la création de contenu pour soutenir le développement professionnel continu en ligne pour les enseignants.
 - c) La formation du personnel clé des cinq ISP-EdEs, y compris le collège principal, sur la façon d'utiliser l'équipement numérique et de développer les capacités de leurs collègues à l'utiliser.
 - d) Une assistance technique, le renforcement des capacités et le matériel pour mettre à jour et aligner les programmes utilisés dans les ISP avec les réformes des programmes tertiaires en cours et avec les programmes secondaires révisés dans le cadre du projet (comme spécifié dans la sous-composante 2.1) ; pour s'assurer que les programmes révisés et les documents associés sont disponibles dans les ISP ; et pour s'assurer que le personnel enseignant dans les ISP (dans les dix provinces cibles uniquement) a les capacités de délivrer ces programmes à leurs étudiants.
 - e) Enfin, dans les cinq provinces ciblées, le projet financera les coûts associés aux stages pratiques pour les étudiantes inscrites dans l'une ou l'autre des filières Lettres et Sciences Humaines ou Sciences naturelles et exactes.
- (b) Formation professionnelle continue des enseignants.** Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :
- Le développement et la livraison de paquets et d'activités de renforcement des capacités pour les principaux responsables des Réseaux d'écoles de proximité (REP) dans les dix provinces ciblées du projet.
 - La formation, pour chaque REP, d'un inspecteur responsable de la pédagogie ; et dans chaque école membre, du directeur des études et d'un ou deux chefs des unités pédagogiques (CUP).
 - La participation des instructeurs de l'institut supérieur pédagogique (ISP) à la formation des membres des REP lorsqu'une des écoles membres est associée à l'ISP pour l'accueil

des stages des élèves enseignants (écoles d'application).

- La fourniture, pour chaque REP, d'un appareil numérique pour l'inspecteur formé ; et pour chaque école, un appareil numérique pour un CUP et le directeur des études.
- Une assistance technique et des ateliers pour appuyer l'identification, le développement ou l'adaptation des ressources de soutien pédagogique dans les domaines clés liés aux déficiences qui pourraient être détectées par l'instrument d'observation.

Sous-composante 2.3 : Promotion de l'engagement des citoyens et d'environnements éducatifs sûrs et inclusifs

L'objectif de cette sous-composante est (i) de renforcer la voix et la participation des bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre du projet ; et (ii) de promouvoir des environnements éducatifs sûrs et inclusifs pour les filles en mettant en œuvre un cadre de redevabilité et de réaction et des mesures de prévention de la violence contre les enfants dans les écoles. L'engagement des citoyens est intégré dans la conception du projet à travers trois interventions. Le Projet financera une assistance technique dans les dix provinces pour soutenir le suivi participatif des activités de renforcement des capacités et un équipement numérique pour permettre aux membres de chaque communauté scolaire bénéficiaire de suivre et fournir un retour d'information sur les activités du projet et le fonctionnement des écoles ;

- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place dans le cadre du projet PERSE, en l'étendant pour en faire un service de règlement des plaintes (SRP) à l'échelle du secteur ;
- La mise en place d'une structure de back-office SRP, l'assistance technique, les activités de renforcement des capacités, le matériel et l'équipement, et la mise à niveau de la plateforme Allô École ;
- Des campagnes de communication et de sensibilisation pour s'assurer que les bénéficiaires ont accès aux informations sur le projet et savent comment soumettre une plainte ou un retour d'information sur les interventions du projet, en utilisant le SRP ou les mécanismes de suivi participatif.

En ce qui concerne le cadre de redevabilité et de réponse à la violence basée sur le genre (VBG) et à l'exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS), le projet s'inspirera des mesures d'atténuation des risques, de prévention et de réponse à l'EAS/HS développées et mises en œuvre dans le cadre du projet PERSE et financera six séries d'activités :

- Les activités visant à garantir la signature et la compréhension du code de bonne conduite (CdC) par l'ensemble du personnel et des travailleurs impliqués dans les activités du projet ainsi que par tous les enseignants des écoles secondaires soutenues par le projet ;
- Une assistance technique et le renforcement des capacités pour soutenir l'élaboration et l'approbation d'un cadre de redevabilité et de réponse détaillant la manière dont les plaintes EAS/HS seront transmises au soutien approprié et vérifiées ;
- L'assistance technique, le renforcement des capacités, le matériel et le soutien opérationnel pour assurer le fonctionnement des procédures centrées sur les survivants pour le traitement des plaintes d'EAS/HS ;
- Le renforcement continu des capacités des points focaux féminins EAS/HS des bureaux des PROVED et sous-PROVED (déjà désignés dans le cadre du Projet d'urgence pour l'Équité et le Renforcement du Système Éducatif (PERSE), ainsi que des femmes points focaux qui seront désignés dans chacune des écoles secondaires des dix provinces ;
- Des campagnes de communication au niveau des écoles et des communautés sur les normes

de conduite, les moyens de déposer des plaintes et la manière d'accéder aux services de soutien aux survivants des VBG ;

- L'appui technique et la formation des opérateurs d'Allô École chargés de recevoir les rapports d'incidents EAS/HS et d'opérer les premiers aiguillages vers les prestataires de services ou le MGP pour la suite des opérations.

Afin de prévenir la violence à l'égard des enfants dans les écoles, y compris la VBG et l'EAS/HS, et de promouvoir un environnement sûr pour les filles et les enseignantes, le projet financera une assistance technique pour soutenir le développement et l'adaptation d'un modèle scolaire global, ainsi que son opérationnalisation dans environ 600 écoles secondaires publiques dans les cinq principales provinces cibles¹, par le biais de campagnes de renforcement des capacités et de sensibilisation ciblant les enseignants, les élèves et les membres de la communauté, ainsi que par la production et la distribution de ressources documentaires.

Le projet soutiendra également la création de clubs pour filles dans environ 2 000 écoles secondaires publiques dans les cinq principales provinces cibles. Au sein de ces clubs, un programme d'apprentissage des compétences de la vie courante sera élaboré et dispensé. Les clubs feront également appel à des femmes de la communauté pour qu'elles s'impliquent dans les écoles afin de soutenir les jeunes filles et les femmes, y compris les enseignantes. Le projet financera une assistance technique pour l'élaboration et l'adaptation du programme d'études et du matériel associé, en s'appuyant sur les programmes d'études existants et/ou les manuels de compétences de la vie courante déjà utilisés avec succès en RDC et dans la région. Le programme d'études sera conçu pour servir de complément au programme d'éducation à la vie courante (EVC). L'assistance technique sera également chargée d'aider le MENNC et les écoles bénéficiaires à soutenir les étudiantes et les enseignantes ou les personnes ressources dans la création et la gestion des clubs, ainsi que dans la mise en œuvre du programme d'études pour les filles.

Composante 3 : Gestion, suivi et évaluation du projet

L'objectif de cette composante est de veiller à ce que les capacités et les systèmes soient en place pour assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le secondaire et atteindre les résultats du projet tout en adhérant à la gestion E&S et exigences de l'entreprise.

La composante financera les conseils, l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités des institutions chargées de la mise en œuvre pour atteindre les objectifs du projet, y compris l'assistance technique et les communications pour soutenir la réalisation des CBP. Elle financera les coûts d'exploitation du projet, y compris les coûts de personnel associé à l'embauche/au détachement de personnel et à la contractualisation de l'AT pour l'équipe de coordination du projet (ECP), l'équipement, les coûts de supervision et les coûts d'exploitation supplémentaires des départements/services du MENNC associés au travail du personnel ou de l'AT travaillant à la mise en œuvre du projet. Le projet financera également les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports. Cela comprendra une évaluation des *Smart Labs* et des salles de classe numériques ; le rapport coût-efficacité des bourses d'études (sous-composante 1.2), en comparant l'impact entre les districts avec et sans registre social ; ainsi qu'un soutien à

¹ Ituri, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Sud-Kivu

l'évaluation d'impact d'un essai de contrôle randomisé (ECR) des interventions du projet, menées par DIME.

Composante 4 : Intervention d'Urgence contingente (CERC)

Une CERC sans frais sera intégrée conformément à la politique de financement des projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale (paragraphe 12 et 13) pour les projets en situation urgente de besoin d'assistance ou de contraintes de capacité. Cela permettra une réaffectation rapide du financement du projet en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine ou de crise qui a causé, ou est susceptible de causer de façon imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur.

Ce projet sera mené conformément aux normes environnementales et sociales (NES) de la Banque Mondiale, à savoir : NES 1 – Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux. Au vu de l'évaluation environnementale et sociale du projet, neuf (9) des dix (10) NES ont été jugées pertinentes et susceptibles d'être déclenchées dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAAF. Il s'agit notamment de :

NES	INTITULE	Applicable	Non applicable
N°1	Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux	Oui	
N°2	Emploi et conditions de travail	Oui	
N°3	Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution	Oui	
N°4	Santé et sécurité des populations	Oui	
N°5	Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire	Oui	
N°6	Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques	Oui	
N°7	Peuples autochtones / communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées	Oui	
N°8	Patrimoine culturel	Oui	
N°9	Intermédiaires financiers		Non

N°10	Mobilisation des parties prenantes et information	Oui	
------	---	-----	--

II. CONTEXTE NATIONAL EN RDC PAR RAPPORT AUX VBG

Trente-cinq pour cent des femmes dans le monde ont survécu à des violences physiques et/ou sexuelles causées par leurs partenaires intimes ou d'autres acteurs (OMS 2013). Il est reconnu que la lutte contre les VBG, partout dans le monde, est essentielle pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, produire un impact durable sur la pauvreté, et favoriser la réalisation d'une croissance économique durable qui profite à tous.

Quant à la RDC, le pays a été classé à la 151^{ème} place sur 179 pays² dans l'indice de l'inégalité de genre pour l'année 2021³. Cet indice évalue les lacunes nationales par rapport au genre en utilisant des critères liés à l'économie, la politique, l'éducation, et la santé. Bien que certains objectifs importants aient été réalisés dans les secteurs de la santé et de l'éducation, des inégalités socioculturelles persistent encore et limitent la participation des femmes à la vie sociale et économique ainsi qu'aux processus de prise de décision dans tous les domaines. Seulement 40,3 pour cent des femmes adultes ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire en comparaison à un taux de 69,1 pour cent des hommes. Malgré les changements positifs dans le Code de la Famille en 2016, qui ont libéralisé l'accès à la terre pour les femmes et élevé l'âge minimum de mariage pour les filles de 15 à 18 ans, les femmes continuent à faire face à la discrimination dans le domaine de l'emploi et l'accès à l'héritage et aux outils de production, quoiqu'elles constituent la majorité des travailleurs dans le secteur agricole, par exemple⁴. Les VBG représentent un obstacle important à la pleine participation des femmes à la vie sociale et économique en RDC. Elles sont d'une part, le résultat de l'organisation patriarcale de la société et d'autre part, elles restent liées à la situation d'insécurité dans le pays.

Les taux de prévalence pour les VBG en RDC sont très élevés. Globalement, 52 pour cent des femmes de 15-49 ans ont rapporté qu'elles ont vécu des violences physiques⁵ tandis que 27 pour cent ont subi des violences sexuelles.⁶ En comparaison, l'OMS estime que le taux moyen global pour les violences faites aux femmes reste à 35,6 pour cent, et le taux moyen régional pour l'Afrique est estimé à 37,7 pour cent.⁷ Quant aux violences entre partenaires intimes (VPI), 45,9 pour cent des femmes mariées ont subi des violences physiques, 36,6 pour cent des violences émotionnelles, et 25,5 pour cent des violences sexuelles. Environ la moitié des femmes qui

²Avec une note de 0.601.

³<https://hdr.undp.org/data-center/thematic-composite-indices/gender-inequality-index#/indicies/GII>

⁴ 1-2-3 Survey on Employment, the Informal Sector, and Household Living Conditions (2013-2014).

⁵Au moins une fois depuis l'âge de 15 ans (DHS 2014).

⁶Dont 16 pour cent dans les douze derniers mois (DHS 2014).

⁷World Health Organization, *Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence*, Geneva (2013).

subissent des incidents de VPI (49,6 pour cent) vivent des fractures, brûlures, et entorses suite aux agressions de leurs partenaires.⁸

En ce qui concerne les violences en milieu scolaire, les estimations indiquent que plus d'un tiers d'enfants inscrits à l'école sont affectés par les abus et les violences. Ces cas de violences et d'abus peuvent avoir lieu à l'école, sur la route de l'école ou dans les espaces privés et publics. Ces violences engendrent un impact très négatif sur le bien-être et la performance scolaire des enfants qui les subissent. En RDC, les données disponibles démontrent que les élèves courent ces mêmes risques. En ce qui concerne les violences physiques, selon l'Étude démographique et de santé pour la RDC, en 2014, plus de 25 pour cent des adultes enquêtés croient que le recours aux punitions corporelles est justifié par le souci d'élever et éduquer un enfant de façon correcte et adéquate, et 68 pour cent des enfants de 1-14 ans sont punis à travers l'agression psychologique tandis que 71 pour cent sont punis physiquement à la maison. Quant aux violences sexuelles, 14,4 pour cent des femmes qui ont subi des violences sexuelles, ont rapporté que l'incident a eu lieu avant l'âge de 15 ans, et un pour cent a rapporté que l'agresseur a été un enseignant. Des éléments additionnels de recherche qualitative ont indiqué que les parents craignent que leurs filles ne tombent enceintes à la suite de rapports non-consensuels avec des garçons ou des enseignants à l'école, ce qui suggère l'ampleur perçue des rapports sexuels forcés.⁹

Les risques d'EAS et de HS identifiés dans le cadre du PAAF sont élevés.. Par conséquent, le PAAF développera certaines mesures afin d'atténuer ces risques et adhérer à l'ensemble des normes et bonnes pratiques en matière de lutte contre les VBG. Au regard de la juxtaposition des interventions nécessitant des mesures de mitigation des risques EAS/HS au sein du portefeuille des projets d'éducation financés par la Banque mondiale dans certaines provinces, les spécialistes provinciaux recrutés seront également amenés à superviser les mesures d'atténuation, reliées mais distinctes, du portefeuille plus globalement.¹⁰ Les Spécialistes provinciaux VBG des provinces seront supervisés de manière coordonnée par les Spécialistes nationaux de PAAF et PEQIP.

III. MODALITES INSTITUTIONNELLES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PAAF

Le MENNC est responsable en dernier ressort de la réalisation des objectifs du projet et de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités du projet avec le soutien de l'ECP. Il est également responsable de la gestion globale du projet et de l'orientation de l'ECP, ainsi que des directions et unités techniques du MENNC qui seront chargées de mettre en œuvre les activités du projet dans le cadre de leurs missions fonctionnelles. Pour la sous-composante 2.2 (a) uniquement,

⁸DHS 2014.

⁹ Promundo 2014.

¹⁰ Ceci concerne particulièrement mais ne se limite pas au Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Enseignement primaire (PEQIP).

le MESU sera responsable de la gestion globale et de l'orientation de l'ECP pour les activités liées aux ISP, et veillera à ce que les ISP mettent en œuvre les activités qui les concernent. Les directions et unités techniques du MENNC ayant des responsabilités de mise en œuvre, ainsi que les ISP, travailleront en étroite collaboration avec l'ECP.

Le Secrétaire Général (SG) du MENNC est responsable de la coordination régulière et globale du projet. L'ECP aide le SG à coordonner et à faciliter la mise en œuvre des activités du projet par les directions et services techniques du MENNC. L'ECP sera dirigée par un Coordonnateur délégué qui rendra directement compte au SG. Le Coordonnateur délégué aura la responsabilité générale, déléguée par le SG, de la supervision et de la coordination quotidiennes des activités du projet, notamment en facilitant les discussions et la coordination entre les ministères et les directions/services du MENNC. L'ECP sera également constituée d'une assistance technique en appui aux Directions et Services de l'administration responsables des composantes du PAAF. Des spécialistes en sauvegardes seront embauchés, notamment un spécialiste VBG au niveau national, pour superviser l'évaluation des risques et la mise en œuvre des mesures pour y faire face.

Au niveaux provincial le MENNC recrute, comme membre de l'ECP, cinq **Consultant(e)s Provinciaux spécialistes en Violence Basée sur le Genre (VBG)** qui seront chargés de l'accompagnement et de la supervision au quotidien de la mise en œuvre des mesures de prévention et réponse aux risques EAS/HS liés aux activités des PAAF et PEQIP dans les cinq provinces prioritaires: Kasai, Kasai central, Kasai Oriental, Sud-Kivu et Ituri. Le reste de l'équipe provinciale est constitué des Consultants (es) Spécialistes en Génie civil, en Sauvegardes Environnementales/sociales, Suivi et Engagement citoyen, TIC et Assistant en passation des marchés.

IV. PRINCIPALES MISSIONS ET TACHES DES CONSULTANT(E)S

Le mandat général de ce poste consistera à appuyer les PAAF et PEQIP dans la prévention et l'atténuation des risques de VBG et EAS/HS liées à sa mise en œuvre et la réponse à l'EAS/HS en milieu scolaire dans chacune des provinces prioritaires, en exécutant et suivant la mise en œuvre du Plan d'action de prévention et réponse aux VBG et EAS/HS développé dans le cadre du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES).

Le mandat s'organisera autour de trois piliers principaux des activités :

- a. Identifier les risques d'EAS/HS liés à la mise en œuvre du projet au niveau provincial et, sous la supervision de la Spécialiste National en VBG, élaborer les stratégies d'atténuation des risques à travers l'intégration de ces aspects dans les instruments cadres de sauvegardes environnementale et sociale pour le projet ;
- b. En collaboration avec les Spécialistes Nationaux en VBG, appuyer le projet dans la mise en œuvre et la coordination des activités de prévention et réponse aux VBG ainsi que d'atténuation des risques EAS/HS à travers la supervision du Plan d'action au niveau provincial, y compris la supervision des contrats et de la qualité du travail des acteurs

externes spécialisés en matière de VBG qui appuieront le projet, et la coordination des actions prévues avec les parties prenantes du projet ; et

- c. Appuyer l'ECP dans le suivi et évaluation des activités liées à la prévention, la réponse, et l'atténuation des risques d'EAS/HS au niveau provincial.

Sous l'autorité de la Coordonnatrice Déléguée de chacun des deux projets PAAF et PEQIP et la Spécialiste Nationale en VBG et le/a Consultant(e) Spécialiste Provincial en VBG effectueront les tâches suivantes :

1. Identification continue des risques d'EAS/HS et mise à jour des stratégies d'atténuation des risques pour le projet :

- Veiller à ce que l'évaluation des risques d'EAS/HS soit intégrée dans l'évaluation sociale faisant partie du C/PGES qui sera réalisée pendant la durée du projet et soit aussi actualisée tout au long de la mise en œuvre du projet et dans l'adaptation du Plan d'action de prévention et réponse EAS/HS ; et
- Contribuer au suivi et à la validation des éléments EAS/HS des documents de sauvegardes environnementale et sociale préparés au niveau provincial dans le cadre du projet, tels que cités ci-haut.

2. Mise en œuvre et coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques au niveau provincial :

a. Supervision de la signature du code de conduite :

- En collaboration avec la Direction des Ressources humaines (DRH) au MENNC et la Spécialiste Nationale en VBG, appuyer la supervision du déroulement graduel des signatures du code de conduite par le personnel enseignant et le personnel administratif au niveau des écoles secondaires dans les zones d'intervention du projet dans la province.
- Appuyer la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités pour les enseignants du secondaire et le personnel administratif qui signeront le code de conduite, et celui de la campagne d'information sur le code de conduite à l'intention des membres de la communauté et des élèves des écoles.
- Veiller à ce que tous les entrepreneurs/contractants embauchés pour des activités de travaux de génie civil disposent d'un code de conduite pour le personnel et les travailleurs qui interdit explicitement les comportements compris comme EAS/HS ainsi que les rapports sexuels avec des mineurs de moins de 18 ans ; et à ce que tout le personnel et les travailleurs impliqués dans la mise en œuvre des activités du contact avec l'entrepreneur reçoivent une formation sur l'EAS/HS, le contenu du code de conduite et les conséquences d'une mauvaise conduite.

- Surveiller et rapporter sur la proportion de travailleurs des parties contractées (en nombre absolu et pourcentage de tous les embauchés) ayant signé le code de conduite et participant régulièrement à des formations/séances de sensibilisation sur les obligations et les sanctions liées à ces codes.
- b. *Supervision des consultants, ONG, et agences spécialisées en matière de VBG et EAS/HS embauchés pour offrir une assistance technique :*
- En collaboration avec la Spécialiste Nationale en VBG superviser, au niveau provincial, l'ensemble des prestations et la qualité du travail de ces acteurs spécialistes, ce qui pourrait comprendre la mise en œuvre des activités liées à l'approche globale des écoles sûres et aux clubs de filles (formation et support technique du personnel en charge de la mise en œuvre, etc.), support technique à la fonctionnalité du MGP, l'actualisation des cartographies des services VBG de qualité, la prestation des services de prise en charge pour les survivant(e)s, les consultations communautaires, les formations des parties prenantes, les campagnes de sensibilisation, et le suivi de proximité des partenaires et du personnel du projet ;
 - Assurer et surveiller la mise en œuvre des mesures de prévention et réponse aux EAS/HS par les entreprises en charge des travaux de génie civil des activités de construction des projets éducation financés par la Banque mondiale dans la province concernée, notamment celles de sous-composante 1.1 pour le PAAF et la sous composante xxxxx pour le PEQIP (les codes de conduite signées par tous les travailleurs, procédure spécifique par la réception et gestion des plaines EAS/HS y compris l'orientation vers les prestataires des services VBG, etc.) ;
 - Appuyer et surveiller la mise en place d'un plan de formation sur l'EAS/HS tout au long du projet, à partir des besoins identifiés lors des activités de supervision, visant surtout le personnel du projet au niveau du MENNC, et qui pourrait aborder, parmi d'autres sujets, les risques d'EAS/HS en milieu scolaire et la réponse appropriée et éthique aux cas d'EAS/HS ;
 - Veiller à l'élaboration des rapports sur la qualité et l'exécution en temps voulu des activités et livrables contractualisés de ces acteurs spécialisés.
- c. *Appui à la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) :*
- Appuyer la mise en œuvre du MGP au niveau provincial pour le recueil des plaintes en ce qui concerne les questions liées à l'EAS/HS dans le cadre du projet, y compris un protocole de réponse aux cas d'EAS/HS, tout en assurant une approche « axée sur le/la survivant(e) » dans le projet pour faire en sorte que les personnes ayant vécu un incident d'EAS/HS reçoivent une assistance psychosociale et un référencement vers une assistance médicale en cas de besoin conforme aux besoins de chacun(e), sous réserve du consentement du/de la

survivant(e) et, tout en respectant son droit à la confidentialité et sécurité (ceci comprendra un suivi régulier sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement du MGP, les voies d'entrée appropriées-Allo École, points focaux féminins à l'école, prestataires des services VBG etc.- et la qualité des services dans le circuit de référencement dans la province); et

- Assurer le respect des principes directeurs concernant la confidentialité et la sécurité dans la collecte, le stockage, et le partage éthiques des données liées aux plaintes d'EAS/HS.

d. Coordination et collaboration :

- e. Participer activement aux activités de renforcement des capacités, de partage d'expériences entre des experts national et provinciaux en VBG pendant la mise en œuvre des activités du VBG et de l'EAS/HS.
- Collaborer avec les autres experts de l'ECP dans la province, notamment les spécialistes en mesures de sauvegardes environnementale et sociale, dans le cadre de leurs activités ;
- Participer aux réunions périodiques de coordination du projet et aux réunions de coordination externes pour les agences onusiennes ou les bailleurs de fonds au niveau provincial, si besoin, ainsi que dans les écoles et communautés ciblées par le projet si nécessaire, afin de récolter les retours du personnel enseignant et des communautés riveraines sur la mise en œuvre du MGP, pour pouvoir adapter le mécanisme en se servant des leçons apprises ; et
- Informer et faire participer, le cas échéant, les structures gouvernementales au niveau des zones d'intervention dans la province sur les activités et mesures d'atténuation des risques d'EAS/HS menées dans le cadre du PAAF.

3. Suivi et évaluation :

a. Suivi des activités et indicateurs divers :

- Contribuer au suivi des indicateurs clés relatifs en lien avec les VBG et EAS/HS dans le cadre de résultats du projet, en coordination et avec l'appui de la spécialiste nationale en VBG et du spécialiste en suivi et évaluation des PAAF et PEQIP ;
- Contribuer au suivi des résultats et des indicateurs liés aux activités mises en œuvre par les consultants, ONG, et agences spécialisés externes, y compris les retours de la communauté sur les activités de sensibilisation, le fonctionnement du MGP et du numéro vert Allo École, et les autres services d'assistance aux survivant(e)s ;
- Contribuer à la collecte, la compilation, et le partage des données relatives à la fonctionnalité du MGP, y compris du Allo École, et au traitement des plaintes

d'EAS/HS, tout en respectant les principes directeurs de confidentialité et les bonnes pratiques dans la gestion des données des cas d'EAS/HS ; et

- Proposer à la spécialiste nationale en VBG des modifications aux mesures d'atténuation et de réponse suite aux activités de supervision pour le MGP et aux tendances perçues dans l'analyse des données relatives au MGP.

b. Analyse des données et activités :

- Contribuer à l'évaluation des activités du projet pour apprécier l'adéquation avec les exigences nationales et celles de la Banque mondiale en matière de prévention et gestion des cas d'EAS/HS ;
- Contribuer à analyser et expliquer les écarts entre les réalisations et les prévisions, et formuler toute recommandation appropriée pour améliorer les performances en matière de prévention et gestion des cas d'EAS/HS ; et
- Proposer à la spécialiste nationale en VBG des ajustements au programme d'activités de prévention et gestion des cas d'EAS/HS et les mesures appropriées pour assurer leur bonne exécution.

c. Rapportage :

- Contribuer aux rapports périodiques (mensuels, trimestriels) contenant l'évolution de la mise en œuvre des activités de la sous-composante 2.3 y compris les mesures d'atténuation des risques d'EAS/HS du projet et des prestations des consultants d'appui ; et
- Contribuer à la préparation des plans d'action annuels, ainsi qu'à la rédaction des rapports périodiques du projet, y compris les rapports du MENNC, et veiller à la prise en compte adéquate des aspects EAS/HS dans lesdits rapports.

V. RÉSULTATS ATTENDUS

L'organisation, la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des activités du PAAF au niveau provincial tenant compte des aspects de la prévention de VBG et atténuation des risques EAS/HS et des priorités des populations locales et groupes-cibles spécifiques du PAAF (surtout les femmes et les filles) sont assurés avec efficacité.

VI. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- 1) Nombre de rapports de suivi de la mise en œuvre des activités de la sous-composant 2.3 y compris des mesures de gestion des risques VBG/EAS/HS au niveau de la province soumis

dans les délais convenus au spécialiste national VBG– *Seuil : Au moins un rapport mensuel ;*

- 2) Efficacité de la mise en œuvre des activités de prévention et de réponse du plan d'action VBG, EAS/HS au niveau de la province– *Seuil : Mise en œuvre à 90% des activités prévues.*
- 3) Nombre de plaintes liée aux EAS/HS reçues au niveau de la province et traitées dans le délai prévu par le MGP, y compris le nombre des cas de VBG référés aux services à travers le MGP – *Seuil : Traitement de 100% des plaintes dans un délai de 90 jours ;*
- 4) Nombre de membres du personnel et de travailleurs impliqués dans les activités du projet au niveau de la province qui ont reçu une formation sur l'EAS/HS et ont signé un code de conduite- *Seuil : 100 % du personnel et travailleurs impliqués dans les activités du projet ont été formés et ont signé un code de conduite.*
- 5) Effectivité et rapport du suivi des activités VBG et EAS/HS – *Seuil : Rapports trimestriels avec un taux de réalisation d'au moins 90% des objectifs.*

4. PROFIL DU/DE LA CANDIDAT(E)

- Diplôme de Bac+5 ou équivalent, en sciences sociales, en droit, en gestion des projets, ou toute autre discipline similaire ;
- Au moins cinq ans d'expérience professionnelle globale ;
- Au moins deux ans d'expérience dans la supervision des activités de prévention et lutte contre les VBG, y compris l'EAS et le HS ;
- Au moins deux ans d'expérience dans la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, l'égalité des sexes, les VBG, et/ou la santé de la reproduction.
- Une connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivant(e)s de VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG ;
- Une expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG, y compris le traitement éthique des données des survivantes de VBG;
- Des connaissances des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale serait un atout ;
- Des connaissances des recommandations de la Banque mondiale pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre de projets de développement humain¹¹ ;
- Une connaissance de la législation nationale de la RDC en matière de VBG ;
- Une excellente maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction des rapports ;

¹¹ <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/0563ec70abe4769e5615c57036f618c3-0290032023/original/SEA-SH-GPN-for-HD-Operations-French-translation.pdf>

- Un bonne connaissance d’au moins une des langues nationales de la RDC correspondante à la province pour laquelle les candidats soumissionnent est un atout : Lingala, Tshiluba, Swahili :
- La connaissance de l’anglais est un atout ;
- Une maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et Intranet, etc.).

Les compétences techniques et l'expérience sont cruciales, mais les comportements et le savoir-être (soft skills) sont également indispensables pour exceller dans un poste de Spécialiste en VBG. Voici quelques éléments supplémentaires- comportements et Savoir-être :

- **Empathie et Sensibilité Sociale:** Étant donné que le poste traite de questions sociales et de genre, une sensibilité aux besoins et aux défis des différentes communautés est essentielle.
- **Éthique Professionnelle:** La capacité à agir de manière éthique et à maintenir la confidentialité lors du traitement de données sensibles ou de situations délicates est non négociable.
- **Proactivité:** Un esprit d'initiative et la volonté de résoudre les problèmes de manière proactive est nécessaire pour la réussite de la mission
- **Compétences en Communication:** La clarté dans la communication écrite et orale est primordiale, notamment pour l'évaluation des impacts sociaux et la sensibilisation.
- **Capacité à Écouter:** Être un bon auditeur permet non seulement de comprendre les besoins de la communauté, mais aussi de faciliter la médiation et la résolution de conflits.
- **Travail en Équipe:** La capacité à travailler en synergie avec divers acteurs est cruciale, surtout dans un environnement multidisciplinaire.
- **Adaptabilité Culturelle:** Être capable de s'adapter et de respecter différentes cultures
- **Leadership Positif:** Être un leader inspirant peut aider à motiver une équipe et à atteindre les objectifs avec succès.

Les candidatures féminines seront fortement encouragées de manière générale.

5. LIEU ET DURÉE

Le poste sera basé dans les chefs-lieux des cinq provinces clés (Ituri, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Sud-Kivu), en République démocratique du Congo. Le/la Spécialiste Provincial en VBG sera recruté pour une période d’un an, renouvelable chaque année pour un maximum de cinq ans au total, sous réserve d’une évaluation annuelle satisfaisante des performances.

La personne recrutée sera soumise à une période probatoire initiale de six mois. La prise de poste aura lieu à la date d’entrée en vigueur du projet ou peu après.

Le(la) candidat(e) sélectionné(e) devra signer un acte d’engagement à respecter le Code de bonne conduite du personnel enseignant, adopté par le ministère, à la signature du contrat et avant la prise des fonctions.

6. PROCESSUS DE SÉLECTION ET DE RECRUTEMENT

Les Spécialistes Provinciaux en VBG du PAAF seront sélectionnés selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs/Directives pour les Projets alignés sur les Directives et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

La sélection du (de la) Spécialiste sera effectuée par appel à candidatures. Le (la) Spécialiste sera retenu(e), après avis de non-objection de la Banque Mondiale, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes, et sa capacité à réaliser pleinement la mission.

7. CONDITIONS DE TRAVAIL

- Le/la consultant(e) sera évalué chaque année sur ses performances dans le cadre de sa mission. Cette évaluation interviendra à la fin de chaque année civile.
- La rémunération et les frais divers seront déterminés sur la base du montant et des modalités de paiement négociés.
- Le projet mettra à la disposition du/de la consultant(e) les moyens logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission.